

L'autonomie en philosophie morale

Emil MORARU¹

Abstract

In the history of the moral philosophy, the concept of human autonomy has several meanings. Therefore, I would like to debate in this paper how this concept was understood in moral terms. As a characteristic feature of the modern society, this concept was recognized and discussed by many authors including Kant, Rousseau or Scheler etc.

So, we proposed a brief diachronic analysis.

In Greek terminology, the concept of autonomy actually reflects the concept of internal and external political freedom (Polis). On the other hand, some authors, such as M.-D. Chenu, do not hesitate to mention that a sort of autonomy is present in the society during the Middle Ages, even if a conceptual system has not been created yet.

Diachronically, in the modern society this concept will define the modern human mind; Jean Jacques Rousseau, even if he did not use this specific notion, has defined the concept of freedom in terms of human autonomy. Moreover, Immanuel Kant changed the interpretative paradigm using the motto: Sapere audire!

In conclusion, morality finds its source in liberty and reveals itself in freedom.

Keywords: human autonomy, internal vs. external political freedom, conceptual system, Greek terminology, interpretative paradigm, *Sapere audire!*, liberty as source of morality, morality revealed in freedom

Introduction

Dans les temps modernes, les différentes considérations sur les problèmes de légitimation, c'est-à-dire de justification argumentée des doctrines et des pratiques, conduisent à la question de savoir à travers quels

concepts clé ces problèmes ont été traités. Il s'avère que toute tentative de justification part, du moins pour l'époque contemporaine, de l'homme². Le passage vers cette auto affirmation est désigné comme une émancipation envisagée par la majorité dans le dépassement de toute détermination étrangère. L'exigence de l'autonomie humaine se trouve donc au centre des efforts contemporains de légitimation. Selon une idée généralement reçue, conduire l'homme à l'autonomie, serait le but de l'Aufklärung³. Un mérite tout spécial revient ici à Kant, dans la mesure où sur le mode critique⁴, il a fait avancer de manière décisive l'auto construction de la raison et dans la mesure où son œuvre exprime le refus de toute hétéronomie et l'exigence d'autonomie pour l'homme⁵.

Le concept d'autonomie a eu plusieurs significations dans l'histoire de la philosophie morale. Ce concept a beaucoup influencé la modernité aujourd'hui. L'autonomie reste une notion toujours revendiquée par l'homme. Dans le présent article, je voudrais soulever le problème de savoir comment l'autonomie a été comprise et comment elle doit être comprise par l'homme dans son agir moral.

L'importance de l'autonomie, comme élément caractéristique de la modernité, est reconnue et soulignée par plusieurs auteurs. Ainsi, selon W. Schulz⁶, l'histoire de la métaphysique contemporaine est un processus constant vers l'autonomie. Cette terminologie est déterminée par Kant dont le concept d'autonomie a lancé le mouvement idéaliste. L'autonomie vaut comme qualification du sujet adulte, c'est-à-dire du sujet devenu capable

¹ Lector dr. la Facultatea de teologie romano-catolică a Universității din București.

² Cf. E. FEIL, *Autonomie und Heteronomie nach Kant. Zur Klärung einer signifikanten Fehlinterpretation*, in FZPT 29 (1982) 389-441.

³ Terme qui désigne le siècle des lumières en Allemagne. Trop souvent identifiée sommairement à l'«âge des Lumières», l'Aufklärung se laisse mal délimiter et plus mal encore définir: elle peut sembler commencer avec Wolff (mais peut-être, déjà, avec Thomasius) et se terminer avec Kant, qui pourtant semble en marquer l'apogée plutôt que la fin.

⁴ Cf. M. CASTILLO, *Kant. L'invention critique*, Paris, Vrin, 1997.

⁵ Cf. E. FEIL, *Autonomie und Heteronomie...*, *op.cit.*, 289.

⁶ *Der Gott der neuzeitlichen Metaphysik*, Phullingen 1957.

d'user de sa raison⁷. Pour comprendre l'autonomie, on va voir quelle a été la signification de ce terme et comment il a été compris au cours de l'histoire.

1. L'histoire du concept d'autonomie.

1.1 Pendant l'Antiquité.

Pour les Grecs, le concept d'autonomie était une catégorie politique centrale qui caractérisait l'idéal de Polis dans son désir d'une liberté politique intérieure et extérieure. Depuis le milieu du cinquième siècle av. J.C., l'autonomie a été revendiquée de multiples façons, mais jamais pleinement atteinte, par les villes états grecques. Par là, elles cherchaient à conserver une certaine autonomie ou indépendance et, en particulier, le droit de pouvoir traiter les affaires intérieures indépendamment d'une autre puissance. L'autonomie était donc avant tout une catégorie politique. Elle se trouve aussi, mais de façon sporadique, utilisée suivant une signification éthique et esthétique. Ainsi Sophocle désigne-t-il l'attitude intérieure d'Antigone comme autonomie. Les écrivains latins n'ont pas utilisé le mot « autonomie », mais ils en paraphrasent la signification par des expressions comme « *potestas vivendi suis legibus* » ou « *potestas utendi suis legibus* ». Une seule fois, Cicéron applique le terme grec autonomie dans le sens d'autodétermination politique⁸. Nous retenons de cette période que l'autonomie était avant tout une catégorie politique, exprimant l'idéal jamais entièrement accompli, des cités grecques de pouvoir atteindre une indépendance intérieure et extérieure et de vivre selon leurs propres lois⁹. Le concept d'autonomie reste toujours une préoccupation qui va évoluer surtout en commençant avec le Moyen Âge.

⁷ E. GAZIAUX, *L'autonomie en morale : au croisement de la philosophie et de la théologie*, Leuven, 1998, 8.

⁸ *Lettres de Cicéron à Atticus*, tome III, VI, 2, Delaulne, Paris, 1738, 265.

⁹ Cf. E. GAZIAUX, *L'autonomie en morale : au croisement de la philosophie et de la théologie*, Leuven, 1998, 377-378.

1.2 Au Moyen Âge et au début des temps modernes

Si le concept d'autonomie n'apparaît pas au Moyen Âge, certains auteurs, comme M.-D. Chenu, n'hésitent pourtant pas à évoquer la présence d'une certaine « autonomie », malgré l'absence du terme¹⁰ et d'une systématisation conceptuelle.

Le concept jouera, en revanche, un rôle dans les discussions qui suivent la Réforme sur la liberté de confession et de religion et sur les questions se rapportant au statut juridique du protestantisme au sein de l'Empire. En considérant la signification des guerres de religions pour la formation progressive de l'État moderne (comme processus de différenciation de la société, de l'État et de l'Église), le concept d'autonomie peut être compté parmi les idées centrales de la théorie moderne politique et éthico-politique¹¹. C'est dans la modernité que ce concept va être bien défini et il va marquer la pensée de l'homme moderne.

1.3 A l'époque moderne.

Jean-Jacques Rousseau, bien qu'il n'ait pas lui-même employé ce terme, a été à l'origine de l'élargissement du concept d'autonomie de la sphère juridico-politique au domaine moral, avec sa définition de la liberté comme « obéissance à la loi qu'on s'est prescrite »¹². Cette obéissance était comprise par Rousseau comme le fait, pour l'individu, de soumettre sa volonté particulière, avec ses désirs et ses intérêts, à la volonté générale, qui exprime les intérêts, de la communauté tout entière. Rousseau soutenait que cet acte rendait possible le passage de l'état de nature, où seuls règnent l'appétit et la force, à l'état civil, dans lequel l'homme est soumis à l'autorité de la raison et de la loi, cette dernière condition étant identifiée à la « liberté morale¹³ ».

¹⁰ Cf. M.-D. CHENU, *La théologie au douzième siècle*, Paris, Vrin, 1957.

¹¹ Cf. GAZIAUX, E., *L'autonomie en morale*, op. cit., 421.

¹² Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, I, VIII, Felix Alcan, Paris, 1896, 41.

¹³ Cf. Henry E. ALLISON, « Autonomie » dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, sous la direction de Monique Canto-Sperber, PUF, 1996, p.115.

C'est seulement au commencement des temps modernes, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que le concept acquiert de nouveau une signification, surtout à l'intérieur des sciences juridiques. Avec la théorie kantienne de l'autonomie, le concept reçoit une portée philosophique et est reçu dans les différentes sciences. Hegel va se méfier de la concentration pure et subjective de l'autonomie.

Une conception spécifique de l'autonomie morale est introduite par l'éthique matérielle des valeurs de Scheler. Scheler s'oppose à toute autonomie stoïcienne et kantienne, et montre que l'acte d'obéissance est un acte autonome de la volonté. Pour Scheler, toute connaissance morale est autonome là où elle suit la loi immanente de l'acte émotionnel de la connaissance. L'attitude éthique est autonome, et l'autonomie de la personne morale est seulement une conséquence de son attitude morale réalisatrice de valeurs. C'est pourquoi, à la suite de M. Scheler, N. Hartmann peut affirmer que l'autonomie de la personne présuppose l'autonomie des valeurs; elle est fonction de la valeur. Cette conception de l'autonomie des valeurs conduit des penseurs tels G. Simmel, V. Cathrein, G. Heymanns, G. Lehmann et B. Brauch à affirmer que l'autonomie ne signifie plus le fait que l'acteur crée les normes de son agir à partir de lui-même, mais que les normes de son agir sont données à l'individu comme valeurs objectives, qu'il peut seulement s'approprier par son agir moral¹⁴. Nous ne devons pas oublier que c'est avec le principe de l'autonomie que Kant a fourni à la philosophie morale sa nouvelle base. Par la suite, nous verrons comment Kant a compris l'autonomie.

2. Le concept d'autonomie chez Kant.

« *Sapere aude* !¹⁵ », telle est la devise que Kant radicalise. Pour lui, la raison doit décider de penser par elle-même, doit secouer « le joug des

¹⁴ Cf. R. POHLMANN, « Autonomie », in J. RITTER (éd.), HWP, t. 1, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, (1971), 712-713.

¹⁵ E. KANT, „Réponse à la question : qu'est-ce que les lumières ?”, in E. KANT, *Œuvres philosophiques*, vol. II, *Des prolégomènes aux écrits de 1791*, Gallimard, Paris,

pressions sociales et de la philosophie dogmatique pour découvrir son propre fondement, la liberté en tant qu'autonomie »¹⁶.

Dans les œuvres de Kant, le père des temps modernes, le terme clé est la revendication de l'autonomie pour l'être humain et le passage de la minorité à la majorité. Kant est le premier à avoir appliqué philosophiquement dans un sens spécifique le terme d'autonomie, car l'autonomie « est un principe politique que Kant a moralisé¹⁷ ». L'autonomie, comme principe politique moralisé par Kant, et cela pour la première fois dans l'histoire de la philosophie, en s'inscrivant dans le contexte de la recherche de la majorité pour l'homme, apparaît comme le fondement de la moralité et est une manifestation de la liberté de l'homme comme être raisonnable. Formulé paradoxalement, le principe de l'autonomie, clé de voûte de la conception morale de Kant, consiste dans la soumission de l'homme à une loi contraignante dont il est lui-même le législateur.

La première formulation de l'antithèse entre autonomie et hétéronomie se produit dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*¹⁸. Le principe de l'autonomie est de « toujours choisir de telle sorte que les maximes de notre choix soient comprises en même temps comme lois universelles dans ce même acte de vouloir »¹⁹. Ce principe même de la moralité est l'impératif catégorique, et le devoir inconditionnel se voit donc inclus, et non exclu, dans l'autonomie. Si la volonté cherche la loi ailleurs que dans l'aptitude de ses maximes à instituer pareille législation universelle, si elle la recherche dans un but extérieur comme le bonheur, elle succombe à l'hétéronomie, où c'est l'objet du vouloir, et non plus le

1985, 209: „Les lumières se définissent comme la sortie de l'homme hors de l'état de minorité, où il se maintient par sa propre faute. La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre (...) *Sapere aude!*”

¹⁶ O. HÖFFE, *Introduction à la philosophie pratique de Kant. La morale, le droit et la religion*, Paris, Vrin, 1993, p.13.

¹⁷ P. RICOEUR, *Soi-même comme autre*, Paris, Seuil, 1990, 320.

¹⁸ E. KANT, „Fondements de la métaphysique des mœurs” în E. KANT, *Œuvres philosophiques, op. cit.*, vol. II, 299.

vouloir lui-même, qui prescrit la loi. L'autonomie exige d'agir sans considération pour le but ou l'inclination, uniquement en fonction de la seule légalité du vouloir lui-même. C'est pourquoi la volonté absolument bonne contient seulement la forme du vouloir en général, et cela comme autonomie. La liberté de la volonté elle-même ne peut résider que dans l'autonomie ou dans la propriété de la volonté d'être sa propre loi, et c'est pourquoi «une volonté libre et une volonté soumise à des lois morale sont (...) une seule et même chose»²⁰. Ainsi conçue, l'autonomie s'avère être le fondement de la dignité de l'être raisonnable et le principe authentique de la morale.

Kant reviendra sur l'autonomie dans la *Critique de la raison pratique* en affirmant que l'autonomie du vouloir est l'unique principe de toutes les lois morales et des devoirs conformes à ces lois, tandis que toute hétéronomie de l'arbitre loin de fonder quelque obligation, s'oppose même à la moralité de la volonté²¹.

C'est dans l'indépendance à l'égard de toute matière de la loi et dans la détermination de l'arbitre par la simple forme législatrice que consiste l'unique principe de la moralité. L'indépendance renvoie au sens négatif de la liberté tandis que la législation propre de la raison pure pratique renvoie à son sens positif. La nature sensible des êtres raisonnables consiste dans leur existence sous des lois empiriquement conditionnées et constitue donc pour la raison une hétéronomie. «La nature suprasensible de ces mêmes êtres est au contraire leur existence sous des lois indépendantes de toute condition empirique, et appartenant, par conséquent, à l'autonomie de la raison pure»²², la nature suprasensible n'étant pas autre chose qu'une nature soumise à l'autonomie de la raison pure pratique. Les lois pratiques qui en résultent ne trouvent pas leur origine dans l'intuition, mais dans le

¹⁹ *Ibidem*, 308-309.

²⁰ *Ibidem*, 316.

²¹ E. KANT, „La Critique de la raison pratique” în E. KANT, *Œuvres philosophiques*, *op. cit.*, vol. II, 647.

²² *Ibidem*, 659.

concept même de liberté. Mais il est impossible d'expliquer davantage comment cette conscience de la liberté est possible. La loi morale est donnée, affirme Kant, comme un fait de la raison pure.

Dans la *Critique de la faculté de juger*, l'autonomie concerne d'abord non pas l'autonomie du sujet dans son exercice moral, mais l'autonomie de la faculté de juger, de l'imagination et du goût. L'autonomie consiste en ce que le sujet juge par lui-même sans devoir tâtonner parmi les jugements d'autrui. Il doit pouvoir exprimer a priori ses jugements sans imiter les autres. La valeur universelle des jugements esthétiques ne peut pas se fonder sur l'extérieur ou l'expérience, mais sur une autonomie du sujet jugeant indépendamment de tout empire. L'autonomie développée par Kant dans la *Critique de la faculté de juger* s'exprime précisément sous le terme d'hé-autonomie car cette faculté de juger ne donne la loi ni à la nature ni à la liberté, mais simplement à elle-même.

Dans *Le conflit des facultés*, Kant reprend le concept d'autonomie dans le sens classique, dans sa signification politique. Après avoir réclamé pour l'Universalité l'autonomie, Kant définit, dans la section consacrée à la faculté de philosophie, la raison comme le pouvoir de juger de façon autonome, conformément aux principes de la pensée. Seulement soumise à la raison, la faculté de philosophie est une faculté libre. Cet exemple est significatif car il réunit en lui à la fois l'élément politique classique de l'autonomie (indépendance d'une institution dans le cadre de l'ordre juridique supérieur de l'État ou autonomie comme autodétermination dans le cadre d'une institution souveraine) et la signification de l'autonomie comme indépendance de la raison à l'égard de toute influence extérieure. Le sens politique de l'autonomie réapparaît dans le *Projet de paix perpétuelle* comme autodétermination d'un État par rapport à d'autres²³. Après cette incursion très synthétique dans l'antiquité, moyen âge, modernité et Kant, nous devons reconnaître la contribution importante de

²³ Cf. E. GAZIAUX, *L'autonomie en morale, op. cit.*, 90-92.

Kant, mais Kant doit être réinterprété pour comprendre l'autonomie en philosophie morale.

3. Réflexion personnelle

Ce n'est plus, comme Kant le signale lui-même, l'ordre de la nature, la quête du bonheur, la volonté divine, le sentiment moral, qui constituent l'origine de la morale, puisque ce sont là tous les motifs qui ne peuvent répondre à l'exigence d'objectivité et de validité universelle de la morale. Au niveau pratique comme au niveau théorique, l'objectivité n'est rendue possible qu'à travers le sujet lui-même : l'origine de la morale a donc « son siège dans l'autonomie de la volonté, dans le fait pour elle de se poser elle-même des lois. Comme l'autonomie est synonyme de liberté, le concept clé des temps modernes, à savoir précisément la liberté, trouve, grâce à Kant, son fondement philosophique ²⁴».

Bien que l'autonomie ne soit pas exclusivement fondée sur la pensée kantienne, il revient à la philosophie des Lumières d'avoir exprimé de la façon la plus pertinente et de la manière la plus précise son idéal de liberté par ce concept. Kant a jeté les bases d'une autonomie de la raison pratique sur le terme de liberté. La réalité de cette autonomie assure l'effectivité de la liberté humaine. Kant a mis en évidence que la moralité ne peut exister que sous la condition de l'autonomie : il n'y a d'éthique véritable sinon fondée de manière autonome. Cette influence imprègne le contexte actuel : la proclamation de l'autonomie est au cœur de l'histoire de la liberté contemporaine et est l'expression de la responsabilité de l'homme. L'œuvre de Kant a démontré que l'éthique est possible et qu'une éthique moderne ne peut se formuler sans tenir compte de l'exigence d'autonomie.

Du fait que l'autonomie n'ait pas été bien comprise résulte sa compréhension comme liberté autodéterminée : je suis libre lorsque je décide pour moi-même ce qui me concerne plutôt que de me laisser modeler par des influences extérieures. Cette conception de la liberté

²⁴ O. HÖFFE, *Introduction à la philosophie, op. cit.*, 49.

dépasse évidemment ce qu'on appelle la liberté négative selon laquelle je suis libre de faire ce qui me plaît sans interférence et influencé par la société et ses règles de conformisme. La liberté autodéterminée exige que je me libère de toute obligation extérieure et que je décide pour moi seul. Cette idée a joué un rôle immense dans notre vie politique et a été l'une des origines intellectuelles du totalitarisme moderne²⁵.

Un exemple plus proche de l'autonomie est fourni par l'autonomie de la légitimation ou l'autonomie procédurale d'Appel et Habermas. Appel s'engage dans un processus de fondation transcendentale du principe d'universalisation. Chez Habermas nous pouvons observer une tension entre la subjectivité et sa conception de l'autonomie comme pouvoir de décider à partir de soi. Pour Habermas la liberté est un acte souverain où le sujet aurait le pouvoir de produire lui-même de la signification éthique.

Aujourd'hui on parle aussi d'une relation entre autonomie et responsabilité. Ce concept a acquis en peu de temps une importance considérable qui caractérise la réflexion actuelle en morale. Cette expérience de la responsabilité est devenue le « fait de la raison » par lequel le monde nous est révélé comme monde de liberté et comme une tâche infinie à réaliser. La morale autonome n'affirme rien d'autre sinon que la morale est à penser à partir de la liberté et de la responsabilité de l'homme. Cette conception de la morale induit un mouvement qui va d'une éthique des normes à une éthique centrée sur le sujet et la conscience. La responsabilité exprime ainsi le mouvement repéré par la prise de distance propre à l'autonomie et à l'éthique en replaçant en son centre la dimension subjective. La responsabilité apparaît comme une intensification du concept de liberté et d'autonomie : elle évite à cette dernière de sombrer dans un égoïsme ravageur et l'invite à s'exprimer comme autonomie vécue en relation à d'autres libertés orientées vers une vie bonne²⁶.

²⁵ Cf. Charles TAYLOR, *Le malaise de la modernité*, Cerf, 1999, 35-36.

²⁶ Cf. E. GAZIAUX, *L'autonomie en morale...*, *op. cit.*, 507-508.

Des philosophes comme F.H. Jacobi, C.L. Reinhold, F. Schlegel et F. von Baader s'opposent à la théorie kantienne de l'autonomie. Leur argumentation repose sur le fait que le concept d'autonomie, dans le sens d'une autodétermination par la raison, nie de manière inadmissible le lien de l'homme et de sa moralité à Dieu. C. L. Reinhold insiste sur le fait que l'autonomie est l'erreur fondamentale qui a été prise comme vérité fondamentale ; il affirme ainsi que la déduction de l'autonomie n'est pas transcendantale, mais peut et doit être psychologique²⁷. Pour F. Schlegel, la loi morale est ancrée en Dieu ; dès lors, la démarche de Kant et de Fichte de fonder la morale sur l'autodétermination pure de la raison est condamnable. Dans le même sens, F. von Baader fait valoir, contre la nouvelle doctrine de l'autonomie absolue et de son auto fondation absolue, que le concept de l'autonomie absolue convient seulement à Dieu²⁸.

Conclusion

L'autonomie reste, surtout grâce à l'influence de Kant, un sujet important en philosophie morale contemporaine ; elle ne conserve cependant, dans un certain nombre de cas, qu'une ressemblance superficielle avec la conception kantienne originale. Par exemple, l'autonomie personnelle est souvent considérée comme un droit, un idéal moral ou une capacité psychologique que possèdent les individus adultes réfléchis. Bien qu'elle garde une valeur morale importante, l'autonomie ne peut plus, selon tous ces points de vue, ni servir de principe suprême de la moralité ni être attribuée à la volonté de tous les agents rationnels²⁹.

C'est avec le principe de l'autonomie que Kant a fourni à la philosophie morale sa nouvelle base. Kant a moralisé un principe politique. L'autonomie consiste dans la soumission de l'être humain à une loi dont il est lui-même le législateur. Le principe même de la moralité réside dans un impératif catégorique et le devoir inconditionné est donc

²⁷ R. POHLMANN, « Autonomie » ..., coll. 711.

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ Henry E. ALLISON, « Autonomie », *art.cit.*, 116.

inclus dans l'autonomie. L'autonomie morale signifie l'autolégislation dans le sens d'une indépendance de la raison pratique par rapport à toute détermination extérieure.

La morale trouve sa source dans la liberté et la moralité relève de la liberté. L'unique principe de toutes les lois morales et des devoirs conformes à ces lois est l'autonomie de la volonté. Sans nier que l'homme soit un être conditionné, Kant invite à établir un rapport avec ses divers conditionnements et l'autonomie, ce qui signifie, dans ce cadre, que les impulsions de sens, les facteurs déterminants d'ordre historique et social, ne peuvent pas être les principes ultimes qui dirigent l'action.

Chez Kant l'autonomie concerne tout le champ de l'agir moral. Kant entend fonder la morale sur la raison pure pratique et exclure de son domaine l'apport anthropologique. Donc on peut dire que la moralité chez Kant est une moralité subjective.